

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-BOIS

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 13 JUIN 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, le jeudi 13 juin 2019, à 19h, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Colin SHERIFFS

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 juin 2019

Présents : Colin SHERIFFS – Maire - Jean Pierre VIALARD 2^{ème} Adjoint au Maire - Hélène CASAGRANDE - 3^{ème} Adjointe au Maire - Geneviève AIMASSO - Conseiller avec délégation – Philippe SANCHOT, Jacques DONNE

Excusés : Sébastien BOLZON, Sylvie DEBAT, Pierre BONNET

Secrétaire de séance : Geneviève AIMASSO, Conseillère Municipale

Le Compte-rendu de la séance du 9 mai 2019 est adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR : 1) FDAEC 2019
2) Subventions Budget 2019
3) Vente Terrain
4) Avancement CAB
5) Mission Archives
6) Tirage au sort Jury d'Assises 2020
7) Taxes sur les maisons vacantes
8) Situation Maîtrise Foncière Communale/EPF
9) Questions diverses

1) FDAEC 2019

Suite à la réunion des Maires du Canton de l'Entre Deux Mers, Monsieur le Maire fait part à ses Conseillers des modalités du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes pour l'année 2019.

Après consultation de l'ensemble des maires du canton, l'accord définitif établit une subvention de 8645 €

Le Maire rappelle que la subvention ne peut être sollicitée que sur des dossiers d'investissement et qu'un autofinancement de la commune de 20% est obligatoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de réaliser en 2019 les opérations suivantes :

ASPIRATEUR FUMEE BARBECUE:	1 977.41 € HT
ELECTRICITE ASPIRATEUR BARBECUE :	495 € HT
REPLACEMENT DE BRAS DE TIRAGE DE LA GRANDE CLOCHE	646 € HT
MISE EN PLACE D'UN VIDEO PROJECTEUR SALLE DES FETES	965 € HT
MARQUAGE SALLE DES FETES	685 € HT

CHANGEMENT MENUISERIES MAIRIE	8 110 € HT
PEINTURE MAIRIE	6 256.10 € HT
ELECTRICITE MAIRIE	950 € HT
ACHAT TABLE ET CHAISES	2 149.72 € HT
TOTAL :	22 234.23 € HT

Et d'adopter le plan de financement suivant :

MONTANT DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT :

FDAEC 2018 :	8 645 € (39%)
AUTOFINANCEMENT :	13 589.23 (61%)

2) SUBVENTIONS BUDGET 2019

Suite au vote du budget, M. le Maire demande au Conseil de décider l'octroi des subventions aux associations. Après discussion, le Conseil décide à l'unanimité d'octroyer les subventions suivantes :

SUBVENTIONS 2019

ACCA (Chasse)	600
AAPI	250
COMITE DES FETES DE ST LAURENT DU BOIS	1200
ASSOCIATION SPORTIVE DE PIAN	50
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE SAUVETERRE DE GUYENNE	115
JEUNES SAPEURS POMPIERS	100
Les Clowns Stéthoscopes	100
CAUE	50
Secours Populaire	50
Restos du cœur	50
Ecole des Chats	50
ASPECT	300
Voyage Exceptionnel Allemagne COLLEGE	
ELISE DEROCHE PIAN SUR GARONNE	50

3) VENTE TERRAIN

Suite au dernier conseil de mai, M. le Maire apporte les précisions au Conseil Municipal concernant la vente éventuelle des parcelles ZH 27 et ZH 42 pour la somme de 6500 € (Estimation Gironde

Ressources). Même si l'acquérir garantit de ne pas déboiser l'existant, le Conseil Municipal a émis le souhait d'avoir un temps de réflexion permettant d'explorer d'autres pistes (création aire de pique-nique, déboisement pour replantation etc.). Il propose que cette question soit abordée après les élections municipales de mars 2020 et pour l'instant s'abstient au vote de la vente.

4) AVANCEMENT CAB

M. le Maire informe le Conseil que suite au dernier Conseil, il a demandé au bureau d'étude de revoir leur propositions afin qu'elles correspondent plus au budget de la commune, donnant donc la possibilité de les financer par la suite.

5) MISSION ARCHIVES

M. le Maire demande au Conseil un accord de principe concernant le récolement des archives contemporaines et « historiques » et la mise en dépôt des archives historiques auprès des Archives Départementales. Le Conseil Départemental subventionne cette opération à hauteur d'environ 75%. Le Conseil donne son accord à l'unanimité à M. le Maire et lui demande de démarrer la procédure.

6) TIRAGE AU SORT JURY d'ASSISES 2020

Le Conseil Municipal a procédé au tirage au sort de jury d'assises. Il s'agit de Geneviève AIMASSO et de Hélène DURBECQ. Ce tirage a été fait à partir de la liste électorale de la commune.

7) TAXES SUR LES MAISONS VACANTES

ASSUJETTISSEMENT DES LOGEMENTS VACANTS A LA TAXE D'HABITATION (THLV) AU 01/01/2019

Monsieur le Maire de Saint Laurent du Bois expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au Conseil Municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance (logement libre de toute occupation pendant plus de deux années consécutives) et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Afin de favoriser la diminution du nombre de logements vacants sur la commune par des rénovations ou sessions de biens existants et ainsi de préserver les espaces agricoles et naturels du territoire communal, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer cette Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV) à partir du 1er janvier 2019. La mise en place d'une telle taxe doit inciter les propriétaires à engager des démarches pour la location, la vente ou la réhabilitation des logements inoccupés.

La démarche s'inscrit également dans les travaux du Plan Local de l'Habitat (PLH) en cours d'élaboration par le SIPHEM et dans le travail de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs).

Vu l'article 1407 bis du code général des impôts,

Le Conseil Municipal de Saint Laurent du Bois, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité « pour » :

- d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation à partir du 01/01/2020
- de charger le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux
- que taux de THLV applicable sera identique au taux de TH voté chaque année avant le 15 avril et notifié aux services fiscaux et préfectoraux

8) SITUATION MAITRISE FONCIERE COMMUNALE/EPF

M. le Maire informe le Conseil des avancées concernant les différents bâtiments de la commune que la commune serait intéressée à acquérir. Les différentes études et discussions avec des partenaires sont en cours (CCI, APS, Conseil Départemental, Sous-Préfecture) afin que des décisions vers le mois de septembre puissent être prises.

9) QUESTIONS DIVERSES

ENFOUISSEMENT RESEAU ELECTRIQUE ET TELECOM.

Hélène CASAGRANDE informe le Conseil de son rendez-vous avec le SDEEG et CIRCET concernant l'enfouissement dans le bourg des lignes téléphoniques et électriques. Un devis serait envoyé par le SDEEG en septembre permettant au Conseil de choisir avant la mise en place de l'aménagement du bourg.

RDV DDTM et CAUE – REVISION CARTE COMMUNALE EVENTUELLE

M. le Maire informe le Conseil que la prochaine rencontre avec la DDTM et le CAUE est prévue pour le 24/06/19 à 14h30.

AVANCEMENT FIBRE OPTIQUE

M. le Maire informe le Conseil que la fibre optique est prévue au niveau de village pour fin 2019 et qu'une réunion publique à ce sujet aura lieu à Sauveterre le jeudi 20 juin 2019.

La séance est levée à 21h.

Signatures :

Colin SHERIFFS

Geneviève AIMASSO

Jean-Pierre VIALARD

Philippe SANCHOT

Hélène CASAGRANDE

Jacques DONNE